

CONVOICATIONS

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

AES CHEMUNEX

Société anonyme au capital de 2 362 341,89 €.
Siège social : Route de Dol, 35270 Combourg.
331 270 678 R.C.S. Saint- Malo.

Avis de convocation

Les actionnaires sont convoqués à l'Assemblée Générale Mixte de la Société « AES CHEMUNEX » qui sera réunie le Mardi 30 septembre 2008, à 11 h 15, dans les locaux de la société THEMIS, Parc EDONIA, Rue de la Terre Adélie, bâtiment O, à Saint-Grégoire (35760), à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

I - Ordre du jour.

De la compétence de l'assemblée générale ordinaire

- Présentation du rapport de gestion du Conseil d'administration sur l'exercice clos le 31 mars 2008,
- Présentation du rapport sur les procédures de contrôle interne visées à l'article L 225-37 alinéa 6 du Code de commerce,
- Rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2008,
- Rapport des Commissaires aux comptes sur le contrôle interne en application de l'article L 225-235 alinéa 5 du Code de commerce,
- Examen et approbation des comptes et opérations de l'exercice de la société,
- Quitus aux administrateurs et aux Commissaires aux comptes,
- Rapport spécial sur les conventions réglementées,
- Approbation des conventions réglementées,
- Affectation du résultat,
- Questions diverses.

De la compétence de l'assemblée générale extraordinaire :

- Augmentation de capital réservée aux salariés en application des dispositions de l'article L.225-129-6 du Code de commerce,
- Pouvoirs à conférer.

II – Rectificatif à l'avis de réunion avant convocation paru au BALO du 6/08/2008 n° 95.

Troisième résolution : Veuillez lire :

- « Ainsi chacune des 429 516 708 actions recevra un dividende de 0.005355 € qui sera mis en paiement le 7/10/2008 » au lieu de :
- « Ainsi chacune des 429 516 708 actions recevra un dividende de 0.005355 € qui sera mis en paiement immédiatement »

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède a droit de participer à cette assemblée ou de s'y faire représenter par un actionnaire ou par son conjoint ou d'y voter par correspondance.

Pour pouvoir participer ou se faire représenter à cette assemblée ou voter par correspondance, les propriétaires d'actions nominatives doivent être inscrits en compte chez BNP Paribas Securities Services, GCT Emetteurs, trois jours au moins avant la date fixée pour la réunion. Ils n'ont aucune formalité de dépôt à remplir et seront admis sur simple justification de leur identité.

Pour avoir le droit de participer à l'assemblée, les propriétaires d'actions au porteur doivent trois jours au plus tard avant la date fixée pour la réunion demander à l'intermédiaire financier habilité chez lequel leurs titres sont inscrits en compte, une attestation de participation.

Ils pourront solliciter également de cet intermédiaire un formulaire leur permettant de voter par correspondance ou de se faire représenter à l'assemblée.

L'attestation ainsi que le formulaire devront être adressés par les intermédiaires à la BNP Paribas Securities Services, GCT Emetteurs, immeuble Tolbiac, 75450 Paris cedex 09.

Les votes par correspondance ne seront pris en compte que pour les formulaires dûment remplis, parvenus à la banque sus-désignée trois jours au moins avant la réunion de l'assemblée générale.

Le Conseil d'administration.

0812701